



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2016
Français
Original : anglais

Points 134 et 73 a) de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Les océans et le droit de la mer

Les océans et le droit de la mer

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

1. À ses 22^e et 23^e séances, les 15 et 23 décembre 2016, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/71/16) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.26. À la 22^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/71/686 et A/71/686/Corr.1). La Commission était saisie du projet de décision (A/C.5/71/L.16, sect. E) déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

¹ A/C.5/71/SR.22 et A/C.5/71/SR.23.



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/71/L.26 :

a) Il faudra approuver deux postes temporaires supplémentaires, à savoir un poste d'administrateur de programmes (P-3) et un poste d'assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;

b) Des crédits supplémentaires d'un montant de 748 100 dollars devront être ouverts pour 2017 et imputés sur le fonds de réserve, à raison de 97 900 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 547 400 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques) et 102 800 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui); il faudra également inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) un crédit de 18 500 dollars, qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

¹ A/C.5/71/16.

² A/71/686 et A/71/686/Corr.1.